



27 janvier 2023

(23-0661)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE AU NOM DU PORTUGAL: ORDONNANCE N° 112 - A/2019
DU 1^{ER} JUILLET ET RÉOLUTION N° 680/2022 DU 9 JUIN 2022
METTANT À JOUR LES REDEVANCES RELATIVES
À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Membre présentant la notification	UNION EUROPÉENNE AU NOM DU PORTUGAL
--	--

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance n° 112 - A/2019 du 1 ^{er} juillet et Résolution n° 680/2022 du 9 juillet 2022 mettant à jour les redevances relatives à la propriété industrielle
Objet	Propriété industrielle (en général)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/PRT/23_0731_00_e.pdf https://ip-documents.info/2023/IP/PRT/23_0731_00_x.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
L'ordonnance notifiée prévoit les redevances liées au dépôt des titres de propriété industrielle.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, portugais
Entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2022
Autre date	Publication: 9 juin 2022

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	INPI (Institut portugais de la propriété industrielle/ Instituto Nacional da Propriedade Industrial) Campo das Cebolas 1149-035 Lisboa Portugal Téléphone: (+351) 218 818 188 Site Web: https://inpi.justica.gov.pt/en-gb/Contacts/INPI-Contacts Courrier électronique: servico.publico@inpi.pt

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.